

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Remise en état de la jetée et des quais du port de pêche d'Erbalunga.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Collectivité de Corse

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur Gilles SIMEONI - Président du Conseil Exécutif

RCS / SIRET 2 0 0 0 7 6 9 5 8 0 0 0 1 2 Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. Travaux, Ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'Ouvrages ou aménagements côtiers existants	Projet de remise en état des installations du port d'Erbalunga soumis à un dossier de déclaration au titre de la nomenclature IOTA Rubrique 4.1.2.0: Travaux d'aménagements portuaire en contact avec le milieu marin 2° d'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000euros

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux visent la remise en état de la digue et des quais du port de pêche d'Erbalunga afin que celui-ci puisse reprendre une activité normale. En effet, l'activité est impactée et reste limitée en période hivernale depuis 2018 en raison de la dégradations des structures de protection par la tempête Adrian. Les travaux seront:

- reprise des quais et terre-pleins :
 - o reprise des affouillements de quai
 - o démolition et création de quai béton

- rechargement et ré-agencement de la digue en enrochement

4.2 Objectifs du projet

A la suite de la tempête Adrian du 29 et 30 octobre 2018, le port d'Erbalunga est fortement endommagé, notamment la digue de protection, le rendant impraticable pour la saison estivale 2019. La Collectivité de Corse a alors engagé une première phase de travaux de mai à juillet 2019 pour libérer la passe d'entrée du bassin et permettre la réouverture du site portuaire. La seconde phase des travaux, objet de cette demande, consiste à remettre en état les différentes structures impactées afin que celles-ci retrouvent leur efficacité, notamment en terme de protection. Cette réfection des infrastructures portuaires donnera entière satisfaction aux usagers du port en terme de sécurité, qui pourront reprendre leur activité économique lors de la période hivernale notamment la pêche.

L'objectif du projet sera de combler les manques d'enrochements de la digue avec éventuellement un ré-agencement des blocs. Les arases, pentes et dimension de la digue ne seront pas modifiées.

La présence des herbiers de Posidonie au pied du musoir a été prise en compte dès la phase de conception. De ce fait, aucun travaux ne se feront à proximité des herbiers de Posidonie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Suite à la période de préparation des travaux puis de la mise en place de mesures de protection de l'environnement, notamment

- * La pose d'un filet anti-MES pour éviter la dispersion de fines,
- * Les mesures de turbidité, pour s'assurer du confinement de la zone de travaux,
- * L'utilisation d'un double rideau à bulle pour éviter la dispersion de vibrations notamment lors des travaux de démolition,

les travaux seront réalisés par voie terrestre selon les étapes suivantes:

-Reprise des affouillements de quai

* nettoyage du pied de quai et des affouillements y compris souille et régalaie du terrain

*Fourniture et réalisation d'ancrages dans quai poids

* Fourniture et mise en oeuvre de béton armé pour comblement des affouillements

-Démolition et création de quai béton (départ jetée)

* Sciage, démolition, fractionnement et évacuation de quai béton

* Terrassement pour réalisation quai

* Fourniture et mise en oeuvre de béton armé pour création de bloc de quai et couronnement de quai

* Remblaiement en arrière de quai

* Réalisation d'un dallage en pierre de Brando

- Rechargement de la digue en enrochement

* Dépose et mise en stock provisoire des enrochements de la carapace

* Fourniture d'enrochements 1 à 3 tonnes

* Reprise sur stock (déposés ou fournis) et pose d'enrochements sur la carapace

L'activité ne sera pas impactée par les travaux car en période hivernale celle-ci est fortement réduite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le port d'Erbalunga réglemente 65 bateaux amarrés, ne mesurant pas plus de 7m de long pour un plan d'eau d'une superficie d'environ 3847m². La réalisation du projet présente un intérêt public et économique en permettant de sécuriser l'exploitation du port d'Erbalunga et les activités qui y sont pratiquées: plaisance et pêche. Reprendre les structures endommagées par la tempête permet de :

- *Réduire les risques pour la sécurité des usagers
- * Réduire les risques de dégradation des unités et des infrastructures portuaires
- *Fournir un abri identique à l'existant avant la tempête Adrian

Les travaux ne modifieront pas le linéaire exploitable du port. La navigation autour du musoir et de la passe d'entrée restera inchangée.

En fin de travaux, le port de pêche retrouvera son activité initiale.

Les travaux réalisés ne sont pas de nature à modifier l'agitation dans le port ni à modifier la courantologie, évitant ainsi toute perturbation hydro sédimentaires le long de la digue de protection en enrochement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes:

Dossier de déclaration au titre de la nomenclature IOTA - Rubrique 4.1.2.0

Formulaire d'évaluation simplifié des incidences NATURA 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Fourniture et réalisation d'ancrages dans quai	98 u
Béton armé pour comblement des affouillements	57 m3
Béton armé pour création de bloc de quai	14 m3
Remblaiement en arrière de quai	16 m3
Dallage en pierre de Brando	32 m ²
Fourniture d'enrochements 2 à 4 tonnes	723 m3
Nombre de poste avant/après travaux	65u/65u
Linéaire de quais repris	98ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port d'Erbalunga
20222 Commune de Brando

Coordonnées géographiques¹

Long. E 9° 28' 36" 35 Lat. 4 2° 46' 27" 43N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de Brando

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 500m. Il s'agit d'une ZNIEFF terrestre de type 2 940004078 "Chenaies vertes du Cap Corse"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Brando Plan d'eau du port de pêche d'Erbalunga
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du Parc Naturel Marin du Cap corse et de l'Agriate
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En abord immédiat de la Tour d'Erbalunga, protégée en tant que monument historique par arrêté du 24 janvier 1995. L'avis de l'Architecte des Bâtiment de France a été sollicité et sera présenté en annexe n°8.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation concernant le territoire de la commune de Brando approuvé par arrêté préfectoral n°2005-143-3 du 23 mai 2005. Le projet se situe en zone blanche et donc non concerné par ce risque. La zone du projet n'est concernée par aucun PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le quai de la zone 2 est au sein du Site inscrit "Hameau d'Erbalunga". L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera joint en annexe n°8.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*à 2,8km au sud de la zone Natura 2000 issue de la directive Habitat FR9402013 "Plateau du Cap Corse" *à 2,8km au sud de la zone Natura 2000 issue de la directive Oiseaux FR9412009 "Plateau du Cap Corse"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition des quais d'un volume de 21 m3 non valorisable sur le site seront évacués en centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux envisagés ont été conçus de manière à ne pas engendrer de destruction directe de l'herbier de Posidonie situé notamment au pied du musoir. il n'y aura pas de modification d'agitation susceptible d'entraîner le déchaussement des herbiers à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'herbier de Posidonie est une des espèces répertoriées dans le périmètre du site Natura 2000 "Plateau du Cap corse", pour autant, compte tenu des caractéristiques du projet et de la distance entre le port et ce site réglementé, il n'y a pas de risque de perturber cet habitat et le site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de travaux de réparation d'ouvrage déjà existants, il n'y a pas de consommation d'espace maritime car il n'y a pas d'agrandissement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas d'augmentation du risque de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic augmentera uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation du trafic à proximité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les déplacements de matériaux seront susceptibles d'engendrer des nuisances sonores mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc d'augmentation du bruit à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant, uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers.</p> <p>Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier si nécessaire mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier par les engins présents, mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et qui seront traités de façon appropriée. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas à modifier l'organisation actuelle du port d'Erbalunga, en revanche, des nouveaux matériaux seront apportés afin de combler les pertes engendrées par la tempête. Ainsi, l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté afin d'utiliser des matériaux qui seront en harmonie avec les qualités paysagère du port et de ses alentours de manière à ne pas engendrer de perturbation visuelle du site et de ses alentours. L'avis de l'ABF est joint en annexe n°8.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas modifier les activités portuaires car aucune augmentation ni diminution d'exploitation n'est prévue. Par contre il va permettre de remettre en état les infrastructures du port et permettre la pratique des activités en toute sécurité et un retour à la normal pour les usagers, notamment en période hivernale (plaisanciers, pêcheurs).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'article R.122-5 du code de l'environnement donne au 5° e) la définition des projets existants ou approuvés à prendre en compte dans la réalisation de l'évaluation environnementale:

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique
 - ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.
- Le périmètre d'investigation de recherche des "autres projets connus" s'est étendu sur la façade "Est" du Cap Corse. Deux projets similaires de travaux sur ouvrages de défense contre la submersion marine ont fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en 2020 et ont reçu une décision de non-soumission à étude environnementale (DREAL CORSE). Par ailleurs, aucun n'était soumis d'emblée à la réalisation d'une étude d'impact compte tenu de leur ampleur et de leurs caractéristiques.

Le présent projet ne présente donc pas d'incidence susceptible d'être cumulées avec celles d'autres projets connus.

Projet pris en comptes:

*2020 : F09420P041 "renforcement d'un ouvrage de lutte contre la submersion marine sur le territoire de la commune de ROGLIANO"

*2020 : F09420P029"reconstruction d'un ouvrage de lutte contre l'érosion côtière et la submersion marine, sur le territoire de la commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentés en annexe 7 du document joint.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre de remettre en état les infrastructures du port d'Erbalunga de façon à assurer l'abri des navires en condition normale, sans perturber les conditions hydro-sédimentaires autour de la digue de protection en enrochement. Les travaux ont été conçus de façon à ne pas engendrer de destruction d'herbiers de Posidonie.

Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier et une étude des incidences sera réalisée dans le cadre de procédures réglementaires (déclaration Loi sur l'Eau, étude des incidences Natura 2000). Dans la mesure où le projet ne prévoit pas de modification structurelle de l'ouvrage existant, il est alors estimé que le projet de réfection des infrastructures portuaires du port d'Erbalunga peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 Mesures de protection pur éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (Annexe rattachée à la partie 6).
Annexe n°8 Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

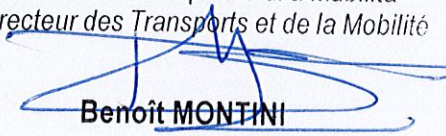
Fait à

le,

02 JUIN 2021

Signature

U Direttore di i Trasporti e di a Mubilità
Le Directeur des Transports et de la Mobilité


Benoit MONTINI